## III Coordination de la politique étrangère

## Le Comité interministériel sur les relations extérieures

Le Comité interministériel sur les relations extérieures (CIRE) se compose du soussecrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui en est le président, et des membres suivants: le sous-ministre de l'Industrie et du Commerce, le sous-ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, le sous-ministre des Travaux publics, le président de l'Agence canadienne de développement international, le secrétaire du Cabinet et le secrétaire du Conseil du Trésor. Créé en mai 1970, le CIRE conseille le gouvernement, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, sur des questions telles que l'élaboration d'une politique d'ensemble des opérations à l'étranger, l'harmonisation des « programmes par pays » des ministères et des organismes, la mise en œuvre des programmes à l'étranger, l'affectation de ressources à la réalisation de ces programmes, la nomination des chefs de mission et la gestion du personnel en poste à l'étranger. Le Comité est assisté d'un secrétariat formé d'employés détachés des ministères et organismes chargés d'administrer d'importants programmes d'opérations à l'étranger. Le Comité de gestion du personnel et plusieurs sous-comités, dont le sous-comité spécial et le souscomité de l'information aident le CIRE dans son travail.

En 1976, le CIRE et ses organismes subsidiaires ont fait converger leurs efforts vers la mise au point de mesures visant à augmenter l'efficacité des opérations canadiennes à l'étranger. En conformité avec les mesures gouvernementales de restrictions, le CIRE, par le biais de sa « programmation par pays, » a procédé à une révision spéciale de l'étendue et de la nature de la représentation canadienne à l'étranger, compte tenu des programmes et des objectifs de politique étrangère du Canada. Dans le cadre de cette révision exhaustive, on a procédé, à un examen critique des treize programmes réalisés à l'étranger par 126 missions canadiennes (ambassades, hautscommissariats, consulats, délégations permanentes, bureaux, etc.) établies dans 79 pays. L'un des principaux objectifs de la révision était de s'assurer que la représentation canadienne à l'étranger reflète de façon appropriée les priorités du gouvernement et la nature évolutive des relations du Canada avec ces pays. Cette révision a eu comme effet de nombreuses réductions et redéploiements des effectifs à l'étranger.

Le sous-comité spécial du CIRE a concentré son attention en 1976 sur l'introduction de méthodes de rationalisation de la programmation par pays. Le sous-comité de l'information s'est attaché à améliorer la coopération technique, en portée et en nature, entre les ministères et organismes qui réalisent des programmes d'information à l'étranger.

Le tableau I (ci-après) indique la répartition géographique des 126 missions canadiennes en activité et des 4 884 employés participant aux 13 programmes à l'étranger du gouvernement, dans quelque 140 pays et 39 grandes institutions internationales. Le tableau II donne le nombre relatif des années-personnes consacrées aux principaux programmes à l'étranger par le personnel qui y est affecté. Par exemple, environ 4 p. cent (ou annéespersonnes) des 1 532 employés de programme affectés à l'étranger ont fourni, au cours de l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> avril 1976, des services consulaires à des visiteurs canadiens, à des résidents et à des sociétés à l'étranger. Le tableau III fournit les résultats d'une analyse, par ministère ou organisme, du nombre d'employés de programme en poste à l'étranger — nombre différant considérablement de celui des 13 programmes à l'étranger convenus.